



Renseignements pour non paiement de fermage

Par roro, le **23/05/2012** à **09:59**

Bonjour,

Je suis en indivision avec mon frère et ma soeur sur une propriété agricole dont ma mère était usufruitière. Celle-ci vient de décéder. Mon frère et son fils avaient crée depuis 2001 une EARL sur l'indivision. Je m'aperçois qu'ils n'ont jamais payé de fermage à ma mère. Ceci constitue une dette a rapporter à la succession, jusqu'a combien d'années peut-on remonter .
Merci d'avance.